

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM 91 - 07/26

Le

22 JUIL. 2026

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RUE JULES FERRY
DU 20 JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2026, DE 08H00 A 18H00**

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue Jules Ferry dans le cadre de la construction de vestiaires au droit du n° 4,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue Jules Ferry, du 20 juillet au 31 décembre 2026, de 08H00 à 18H00, en fonction des besoins du chantier.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : Les entreprises, qui réalisent ces travaux pour le compte de la commune, sont chargées de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Guingamp-Paimpol Agglomération.

Pour le maire, par délégation
L'adjoint au maire

Le Maire

Olivier PICART

